



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contentieux

Question écrite n° 73132

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur le projet de modification de l'article 27 du décret n° 67-223 pris pour application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis. En effet, ce projet s'il était avéré, inquiète vivement les conseils syndicaux qui seraient désormais contraints de faire appel à des experts déterminés en cas de litige quelconque avec un syndic. Il désire connaître son sentiment et ses intentions sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73132

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 848